

« Respecter les droits acquis des frontaliers »

Après le vote de l'initiative « Contre l'immigration de masse », les négociations avec la Suisse relèvent de la compétence de l'Union européenne. En visite d'Etat à Berne, François Hollande a toutefois rappelé que la libre-circulation était un principe intangible.

Que va-t-il rester, concrètement, de la visite d'Etat de François Hollande effectuée à la mi-avril en Suisse ? Essentiellement un symbole, celui de la réaffirmation d'une amitié mise à mal par la succession de contentieux fiscaux, en phase de résolution pour la plupart même si des écueils subsistent. On se souviendra de quelques déclarations d'intention, aussi. Et du constat renouvelé de ces « différences » impossibles à gommer, car la souveraineté des deux pays doit être respectée, mais qu'il faut tenter d'harmoniser pour un meilleur « vivre ensemble ». Acte diplomatique très convenu, l'exercice ne pouvait guère aller au-delà. La raison en est simple : ce n'est pas la France seule qui peut répondre aux attentes et satisfaire aux intérêts de l'une et l'autre nation... mais l'Union européenne.

Ni quotas ni contingents

En l'absence de remèdes immédiats, les principes rappelés à la faveur du déplacement sont toutefois loin d'être négligeables. Ainsi quand ont été évoquées les conséquences de l'adoption le 9 février 2014 de l'initiative « Contre l'immigration de masse », le président de la République a, de façon explicite, conditionné tout soutien de Paris à la Confédération au respect par celle-ci des droits des 180 000 ressortissants français qui y résident et des 150 000 autres qui lui apportent leur force de travail. Sans quotas ou contingents. Si la « question (fiscale) est derrière nous », a jugé le chef de l'Etat, il n'en va pas de même pour les menaces qui planent sur la libre-circulation des personnes. « La liberté de circuler et de travailler permet à la Suisse d'être

« Il y a une volonté d'aboutir pour l'Euroairport »

Ambassadeur de Suisse en France de 2004 à 2007, chroniqueur pour la politique étrangère au journal *Le Temps*, François Nordmann était de la délégation officielle à la visite d'Etat.

Que reprenez-vous de ces deux journées ? Était-ce utile ?

C'était important. Nicolas Sarkozy, durant son mandat, n'était pas venu. François Hollande a très tôt normalisé les relations entre les deux pays. Il fallait cependant avancer sur les questions fiscales avant la visite d'Etat car un président n'en effectue qu'une par mandat. Même s'il y a d'autres voyages officiels, moins solennels, bien entendu. L'un des grands thèmes, c'était l'économie verte avant la conférence Paris Climat 2015 en décembre. La Suisse est en pointe pour les hautes technologies environnementales et le Conseil fédéral a proposé un candidat à la présidence du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (NDLR : Thomas Stocker, professeur à l'Université de Berne). La France, de son côté, veut que la conférence soit un succès. Chacun avait besoin de l'autre.



encore plus grande, quand on a un tel niveau de réussite on ne doit pas avoir peur», a-t-il insisté. Ce choix démocratique « qui engendre incertitude et incompréhension » s'impose de fait mais, avec la Commission à Bruxelles, la Confédération devra trouver une porte de sortie « qui tienne compte des principes de libre circulation et qui respecte les droits acquis des travailleurs frontaliers. »

Déclaration d'affection

En attendant qu'une telle preuve d'amour soit négociée, la présidente suisse, Simonetta Sommaruga, s'en est prudemment tenue à une déclaration d'affection. « Nous sommes heureux d'accueillir les frontaliers », a-t-elle souligné. En avouant que le fameux vote avait « ouvert une période d'incertitude désagréable ». Le président de la République française siffla, la Commission européenne s'est d'ailleurs empressée de souligner que l'Union compte vingt-huit Etats membres et qu'il ne fallait pas à la Suisse trop spéculer à ce stade sur des mots aimables et de circonstance. L'accord provisoire que la Suisse souhaitait pour entrer sur le marché de l'électricité a été retoqué dans la foulée, pour que cela soit bien clair. Et Bruxelles tient à l'instauration d'un cadre institutionnel pour gérer les 120 accords bilatéraux. L'Elysée, en amont du voyage, avait bien prévenu les optimistes : le chef de l'Etat « ne venait pas faire la leçon mais prendre acte de certaines évolutions positives. » Sans plus.



C'était l'aspect le plus consensuel...

Il y en a eu d'autres ! Le président français était aussi très intéressé par notre système d'apprentissage, son organisation, ses équilibres. Il a pu voir comment fonctionnait l'atelier de l'entreprise Ernst Schweizer AG dédié à la formation de ces jeunes, près de Zurich. Je ne sais pas les leçons qu'il en a tirées.

En Suisse, 2/3 des plus de 15 ans sont formés ainsi. En France, l'apprentissage régresse. Le modèle est-il transposable ?

En France, tous les jeunes sont encouragés à aller jusqu'au bac. Ici, tout dépend des talents des enfants et des besoins des artisans et des entreprises qui les forment. C'est une question de mentalité. En France, on travaille contre le patron. Ici, l'approche est plus germanique, plus médiévale. L'entité économique est plus respectée. Les conditions de travail sont régulièrement renégociées. C'est efficace.

L'emploi, pour les frontaliers, c'est aussi le maintien de l'activité à l'aéroport Bâle-Mulhouse. La déclaration « de principe » des deux chefs d'Etat indique-t-elle que l'issue est proche ?

C'est une avancée. Il y a une volonté commune d'aboutir et les dispositifs en discussion vont clairement dans ce sens. Mais la question majeure pour les entreprises concernées, la différence entre les taux de TVA - 8 % en Suisse et 20 % en France -

relève de l'Union européenne et non du droit national. Les deux gouvernements ont finalisé une demande conjointe de dérogation, pour le secteur douanier suisse de l'aéroport, à la directive qui régit les taxes sur la valeur ajoutée. C'est la France, Etat membre, qui la portera.

L'Europe, justement : comment concilier le vote suisse contre l'immigration de masse et le principe de libre-circulation ?

C'est une fiction, on est face à la quadrature du cercle, mais tant que la négociation dure, on ne touche rien. Il ne faut pas être naïfs, un jour, arrivera le moment du bilan. Jusqu'aux élections fédérales, le 18 octobre 2015, on ne parlera pas des sujets qui fâchent. La phase parlementaire surviendra en 2016. Chez nous, s'il n'y a toujours pas de loi trois ans après l'adoption d'une initiative, le Conseil fédéral est tenu de l'appliquer par ordonnances. L'échéance tomberait donc en février 2017 pour celle-ci. Christoph Blocher refuse que le vote soit contourné. Sans doute lancera-t-il un référendum pour obtenir sa transposition stricte. En face, il faudra une nouvelle initiative pour l'empêcher. Cela devrait maintenir le statu quo jusqu'en 2018 ou 2019.

C'est jouer la montre, non ?

Oui... une montre à complication !